



## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française, et spécialement les dispositions du 1° de son article 1er et celles de son article 7 ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article 282 du code des marchés publics applicable à la Polynésie Française ;
- VU l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 24 septembre 2010 ;

### ADOpte

**Article 1** – Conformément à l'article 282 du code des marchés applicable en Polynésie française, est créée la commission d'appel d'offres.

**Article 2** – Les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission sont :

#### TITULAIRES :

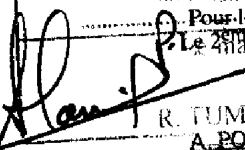
- Monsieur Ronald TUMAHAI
- Monsieur Laurent ROHI
- Monsieur Aitu POMMIER
- Monsieur Patrick HOWELL

#### SUPPLEANTS :

- Madame Dylma ARO
- Madame Hinano TEISSIER
- Madame Chantal TEIKIAVAITOUA
- Madame Marie ATENI

**Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en souscription le : 7 - OCT. 2010
et publication, affichage ou exécution le : 8 OCT. 2010
Pour le Maire Le 2 <sup>ème</sup> adjoint.
 R. TUMAHAI A. POMMIER

Fait et délibéré le 24 septembre 2010  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Pour le Maire absent  
Le 2<sup>ème</sup> adjoint

  
Aitu POMMIER